

Vernouillet, le 5 mai 2011



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

15 RUE D'ESCURES
BP 2425
45032 ORLEANS CEDEX 1

SECRETARIAT DE DIRECTION

DF/CF – 2011-44

A l'attention de M. Dominique GILLIER

Objet : votre courrier recommandé avec AR référencé 1A04387146955 en date du 7.04.2011

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Centre, tel qu'il a été arrêté lors de la séance du 17 février 2011.

Je constate, avec satisfaction, que les éléments complémentaires que j'ai apportés le 20 septembre 2010 ont pu être pris en compte dans la rédaction définitive.

J'ai noté les observations faites par la Chambre et veillerai à les intégrer en éléments de gestion :

- La Ville de Vernouillet procède aux dotations aux amortissements en application de la délibération du Conseil Municipal de 1997. Je prends acte que le cas particulier des études suivies de travaux doit être approfondi,
- La Ville de Vernouillet entend profiter de toute opportunité permettant de basculer les contrats d'emprunts actuels vers du taux fixe,
- La Ville de Vernouillet a procédé en 2010 à la valorisation du personnel mis à disposition de l'ALEV et du COV. Et deux nouvelles conventions ont été conclues avec l'ALEV avec effet au 1^{er} mars 2011,
- La Municipalité s'efforcera de retrouver une capacité d'autofinancement nette positive de façon pérenne grâce à la maîtrise des charges de gestion et des dépenses de personnel.

Je précise que les résultats de 2010 confirment le début de rétablissement constaté en 2009 :

- L'excédent brut de fonctionnement s'élève à 1.054.000 €,
- Le résultat de la section de fonctionnement est de 676.785 €,
- Les produits de gestion ont à nouveau augmenté plus vite que les charges de gestion,
- Et les dépenses de personnel ont diminué de 1,75 % en 2010.

Je confirme l'information donnée par M. le Président de Dreux-Agglomération relative au remboursement des intérêts d'emprunt dus pour la ZAC Porte Sud. Il y a effectivement eu, par exemple, une réduction de 895,36 € pour ramener la participation 2009 de la Ville de Vernouillet à 3.782,57 €.

Par ailleurs, je m'étonne et m'inquiète que notre différend avec l'Etat relatif aux impôts fonciers de l'OPAC Habitat Drouais n'ait pas trouvé de solution satisfaisante en 2010.

Pour 2010, le rétablissement des bases de l'OPAC HABITAT DROUAIS, qui avaient disparu de façon toujours inexpliquée, a produit des impôts à hauteur de 218.000 € et des compensations à hauteur 70.400 €.

Je regrette vivement que l'Etat ne nous ait pas fait de réponse officielle à nos nombreux courriers afin de régulariser les années 2007, 2008 et 2009 dont le préjudice est évalué à 881.022 €.

J'espère que la récente circulaire de Mr le Premier Ministre en date du 6 avril 2011, relative aux transactions pourra servir de base de discussion sans avoir besoin d'engager un contentieux.

Telles sont mes dernières remarques relatives à ce dossier,

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir croire, à l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire,
Conseiller Général



Daniel FRARD